

COMITE QUANTITATIF DE L'EAU

06 décembre 2018

**Préfecture de la
Charente-Maritime**



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

Direction départementale des Territoires et de la Mer
de la Charente-Maritime

Déroulé des exposés

I - Etat de la ressource et des milieux

Bilan météorologique

Situation des nappes, des rivières et des milieux

Milieu marin

Alimentation en eau potable

Mares de tonne

II - Retour sur la gestion des barrages du fleuve Charente 2017 2018 (EPTB Charente)

III – Gestion quantitative - Campagne estivale 2018

Gestion conjoncturelle 2018

Estimations des consommations

Contrôles

Retour sur réunions de bassin

Etat d'avancement projets de territoires

IV – Retour sur la saison agricole 2018 (OUGC)



III - Gestion quantitative

Campagne d'irrigation 2018

3.1 - Gestion conjoncturelle 2018

3.2 - Estimations des consommations

3.3 – Contrôles

3.4 – Retour sur réunions techniques de bassin

3.5 – Etat d'avancement des projets de territoire



3.1 – Gestion hivernale saison 2018-2019

L'absence de pluviométrie significative au cours de l'automne entraîne un retard dans la période de recharge des nappes sur certains bassins.

Un arrêté d'interdiction des prélèvements pour remplissage des retenues d'eau à usage d'irrigation agricole et de tous les plans d'eau a été pris le **2 novembre 2018** pour les bassins Curé, Mignon, Boutonne, Antenne, Gères Devise, Seudre et Charente aval.

Cette interdiction est levée depuis le 14 novembre pour les bassins Charente et Seudre, depuis le 3 décembre pour les bassins du Mignon et Boutonne et, depuis le 5 décembre, pour le bassin du Curé.

L'interdiction demeure sur les bassins Antenne Rouzille et Gères Devise.

Rappelons que lors de la période hivernale 2017-2018, avec une situation plus tendue sur l'état de la ressource, la levée des interdictions est intervenue le 4 janvier 2018.

3.1 - Bilan de la campagne 2018 : mares de tonnes

2018	MESURES à compter du	Antenne et Rouzille	Curé et Sèvre-Niortaise	Mignon	Marais Rochefort Nord	Marais Rochefort Sud	Fleuve Charente	Boutonne et affluents	Seudre	Marais Bord de Gironde Nord	Marais Bord de Gironde Sud	Seugne	Lary et Palais	Dronne aval	Arrêté Cadre mare de tonne n° 18-680 du 30 mars 2018	
avril															règles de gestion du 15 avril au 10 août 2018	
mai																
juin																
juillet	7 juillet															
	16 juillet															
août	11 août															règles de gestion du 11 août au 30 novembre 2018
	18 août		(1)													
	22 août															
septembre	19 sept.															
octobre																
novembre	9 nov.															
décembre																

Sans restriction

Remplissage limité à une surface inférieure à 1 ha

Interdiction de remplissage et de remise à niveau

(1) limité à +20 cm de hauteur d'eau maxi + mesures de fractionnement :
 - numéros pairs le 18 et le 20/08
 - numéros impairs 19 et le 21/08



3.1 - Bilan de la campagne 2018 : mares de tonnes

Bassins contrôlés 2018	Nombre de contrôles	Non respect de l'arrêté préfectoral	%
Curé Sèvre Niortaise	10	1	10%
Rochefort Nord	13	0	0%
Rochefort Sud	26	1	4%
Bord de Gironde Nord	17	0	0%
Bord de Gironde Sud	12	0	0%
total	78	2	3%

3.2 - Bilan de la campagne irrigation 2018 : volumes autorisés / consommés

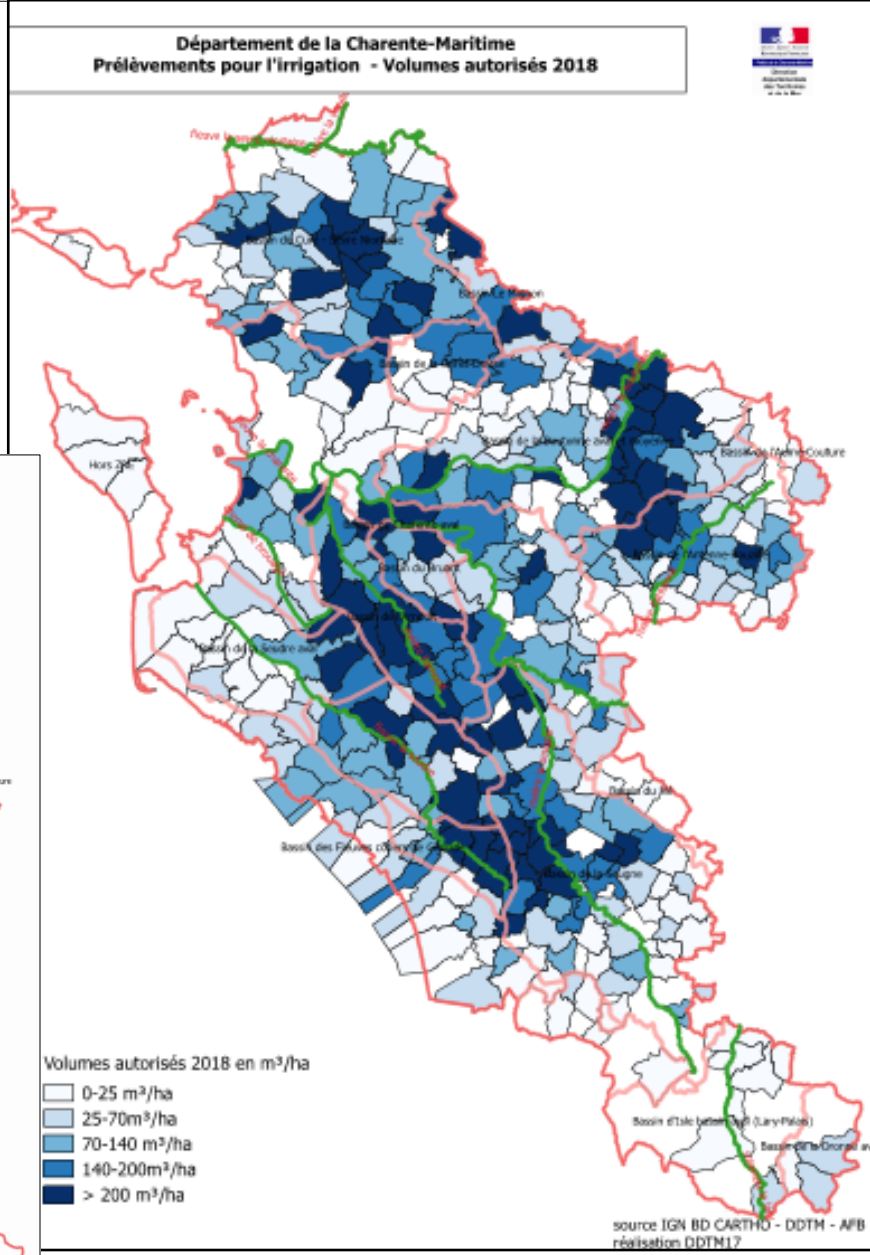
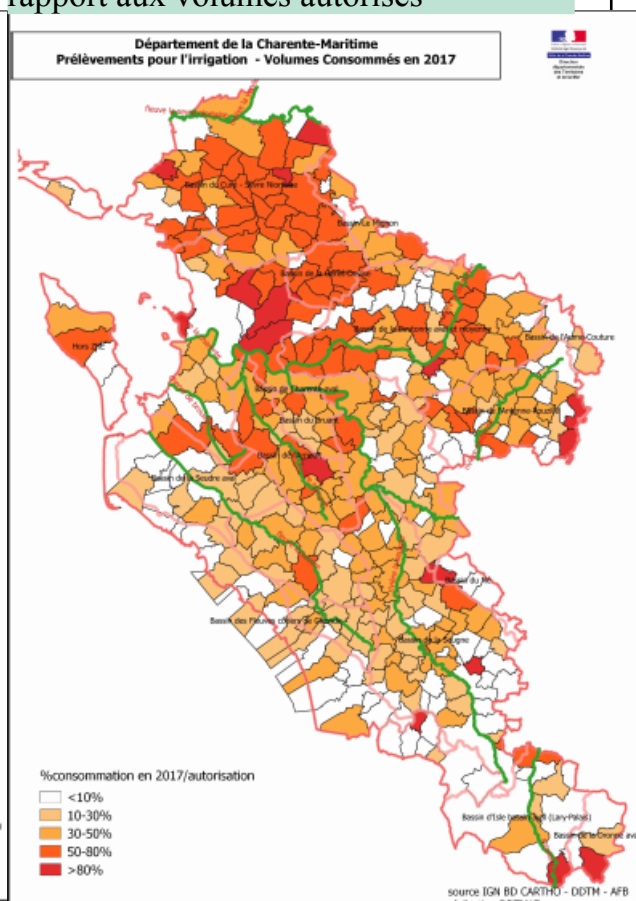
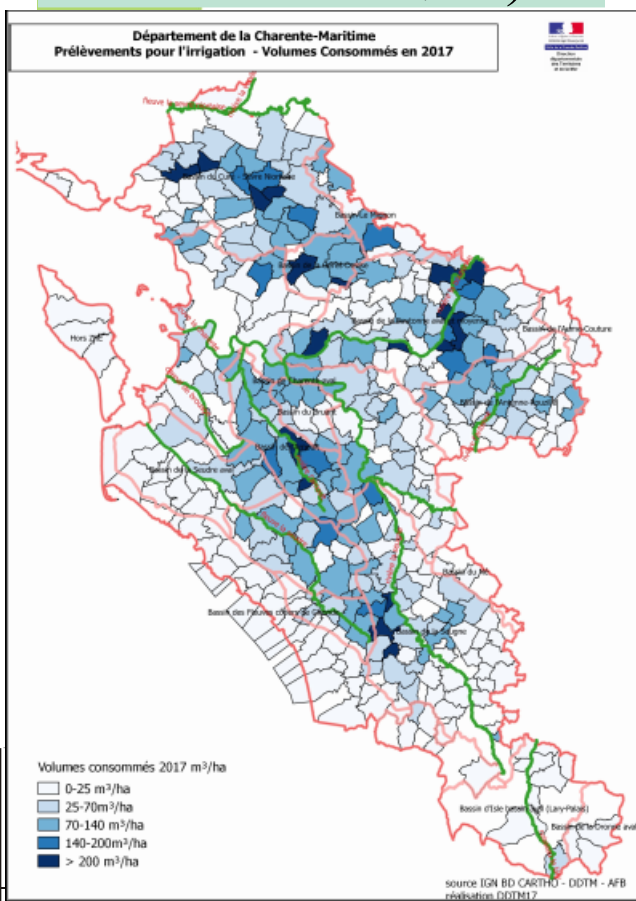
	Volume autorisé 2018 (dept 17)	taux de retour des index 2018 au 04/12/2018	Volume consommé 2018 dept 17 données PROVISOIRES au 04 12 2018	Volume consommé 2017 (dept 17)	Vp 2021
Curé - Sèvre Niortaise	8 371 143	96%	5 747 833	4 807 728	4 700 000 (17)
Gères - Devise	2 563 132	100%	2 018 397	1 629 037	
Mignon	3 544 834	79%	1 460 209	1 397 389	3 640 000 (17 et 79)
Boutonne	10 494 818	91%	6 318 144	5 605 997	3 200 000 (17)
Antenne - Rouzille	3 412 827	91%	2 064 585	1 557 028	2 150 000 (17 et 16)
Seudre	8 855 132	86%	5 170 702	2 887 855	2 940 000 (17)
Aume - Couture	81 870	80%	24 248	18 262	
Charente aval (Sans Breuil Magné)	14 665 166	91%	5 351 339 Sans ASAHRA	6 463 438	13 200 000 (17)
Seugne	9 148 192	93%	5 723 327	3 252 962	5 500 000 (17)
Né	12 000	67%	1 966	894	
Arnoult	6 970 242	93%	5 445 577	3 479 299	
Fleuves côtiers	1 831 953	92%	762 107	213 742	
Lary - Palais	119 577	78%	56 292	72 668	
Dronne aval	206 622	60%	91 594	57 217	
Bruant	1 645 216	100%	1 250 636	702 403	
Divers (hors bassin de gestion)	132 372	83%	13 958	36 795	
TOTAL	72 055 096		41 500 914	32 182 714	

3.2 – Représentation graphique densité des volumes autorisés/consommé

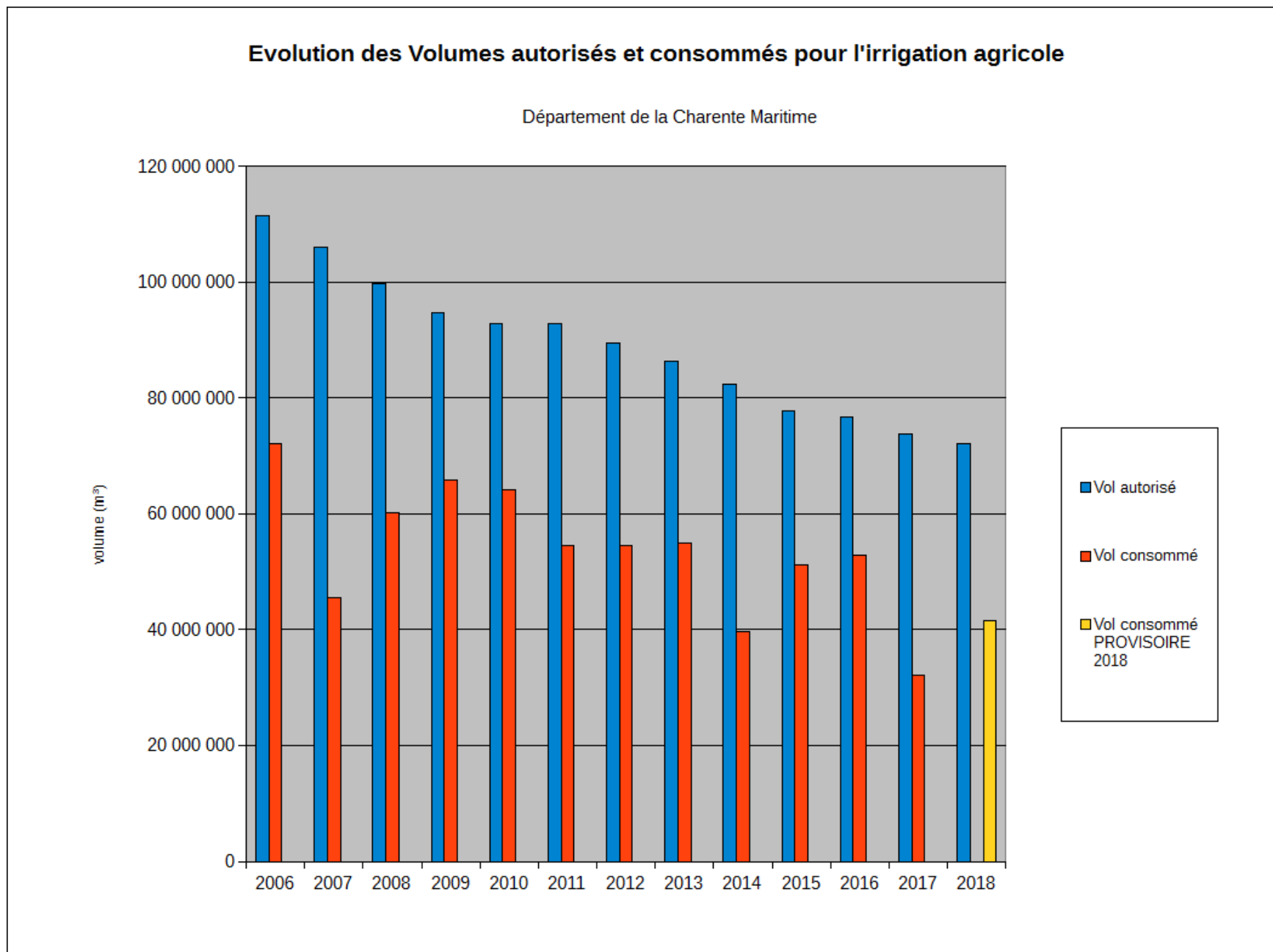
Volumes autorisés et consommés rapportés à la surface de la commune

Volumes consommés 2017 (m³/ha)

Taux de consommation en 2017 par rapport aux volumes autorisés

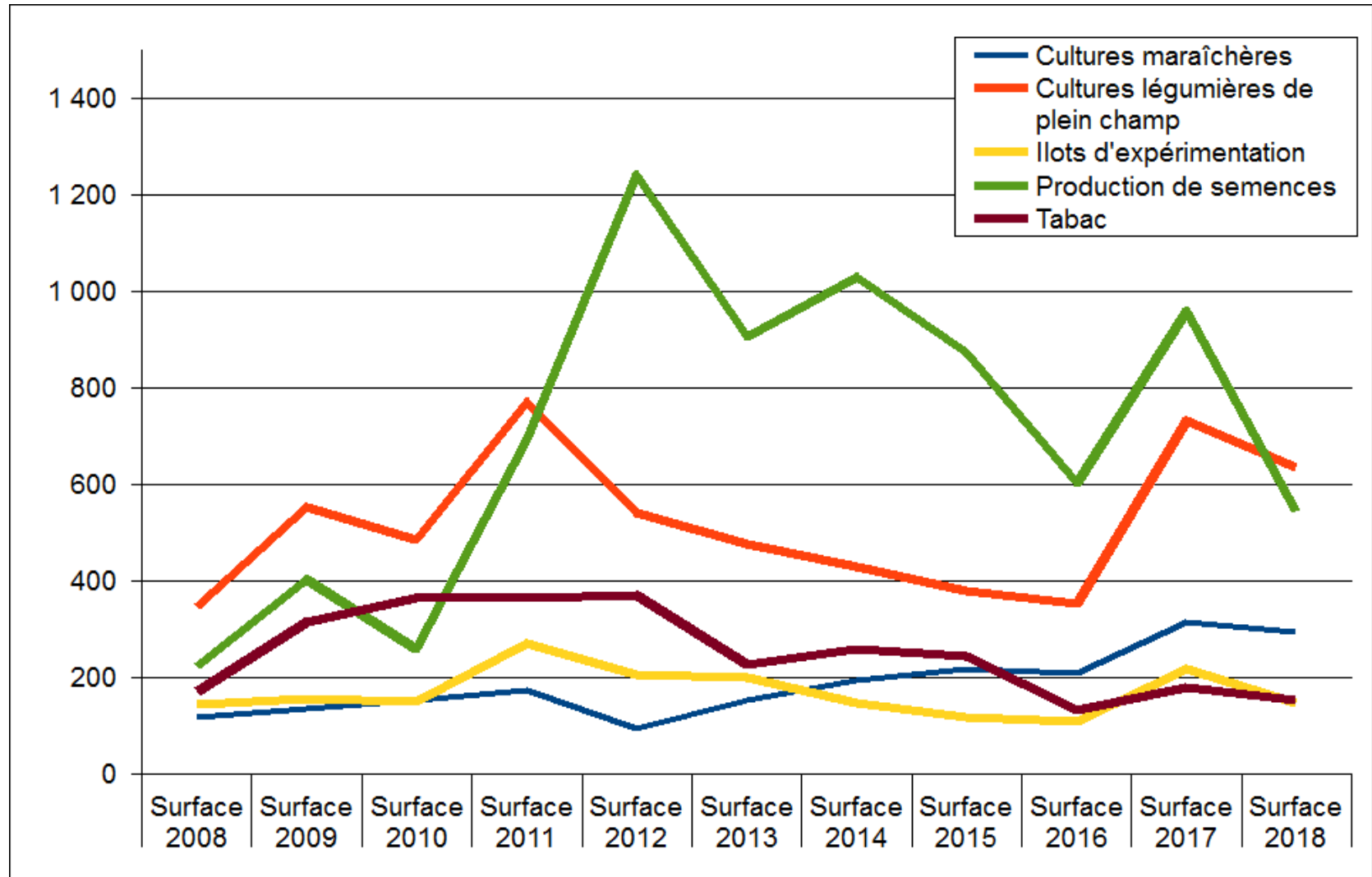


3.2 - Bilan de la campagne irrigation 2018 : volumes autorisés / consommés



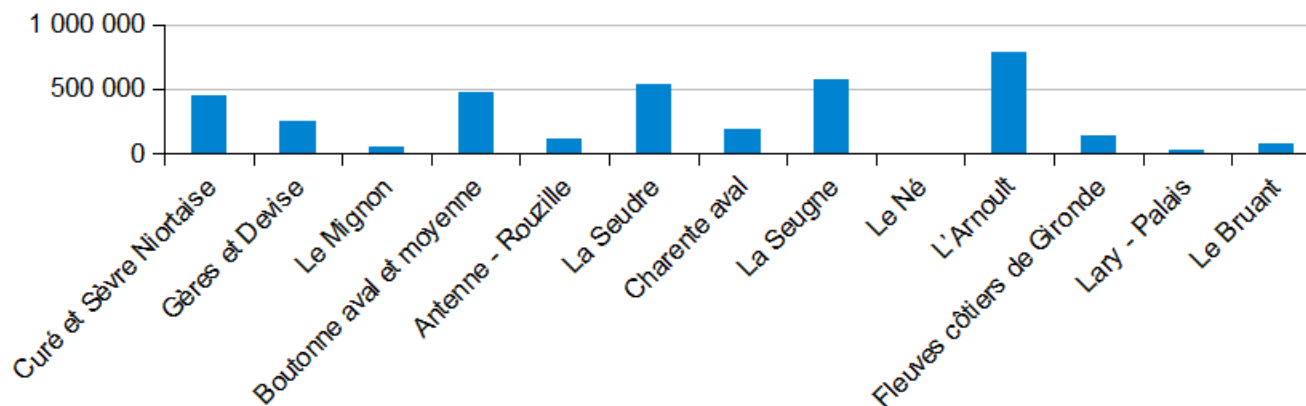
3.2 - Bilan de la campagne irrigation 2018 : dérogations

Evolution des cultures dérogatoires depuis 2008 (en ha)



3.2 - Bilan de la campagne irrigation 2018 : Dérogations

Année 2018 - Volumes dérogatoires par bassin de gestion
(en m³)

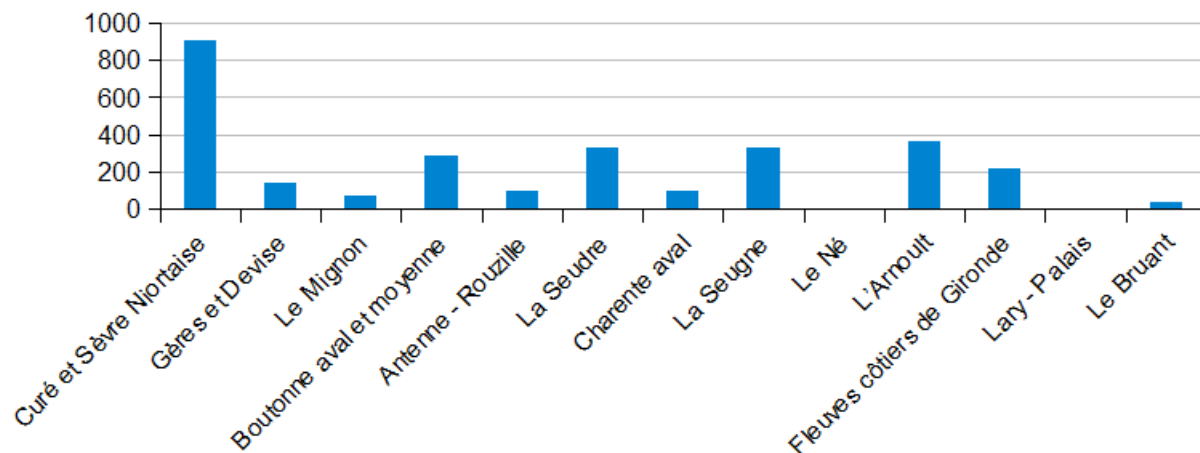


Il s'agit des surfaces et volumes théoriques demandés pour l'irrigation des cultures dérogatoires, avec des besoins calculés sur toute la période estivale.

En 2018, des dérogations effectives ont été données pour l'irrigation des semis sur le bassin du Curé et du Mignon. Les volumes effectivement attribués sur ces bassins sont de :

- 110 206 m³ en septembre
- 2 050 m³ en octobre

Année 2018 - Surfaces dérogatoires par bassin de gestion
(en hectares)



L'objectif est de supprimer les dérogations concomitamment à la construction des réserves de substitution.

3.2 - Campagne d'irrigation 2018 : restrictions

Une saison d'irrigation rythmée par :

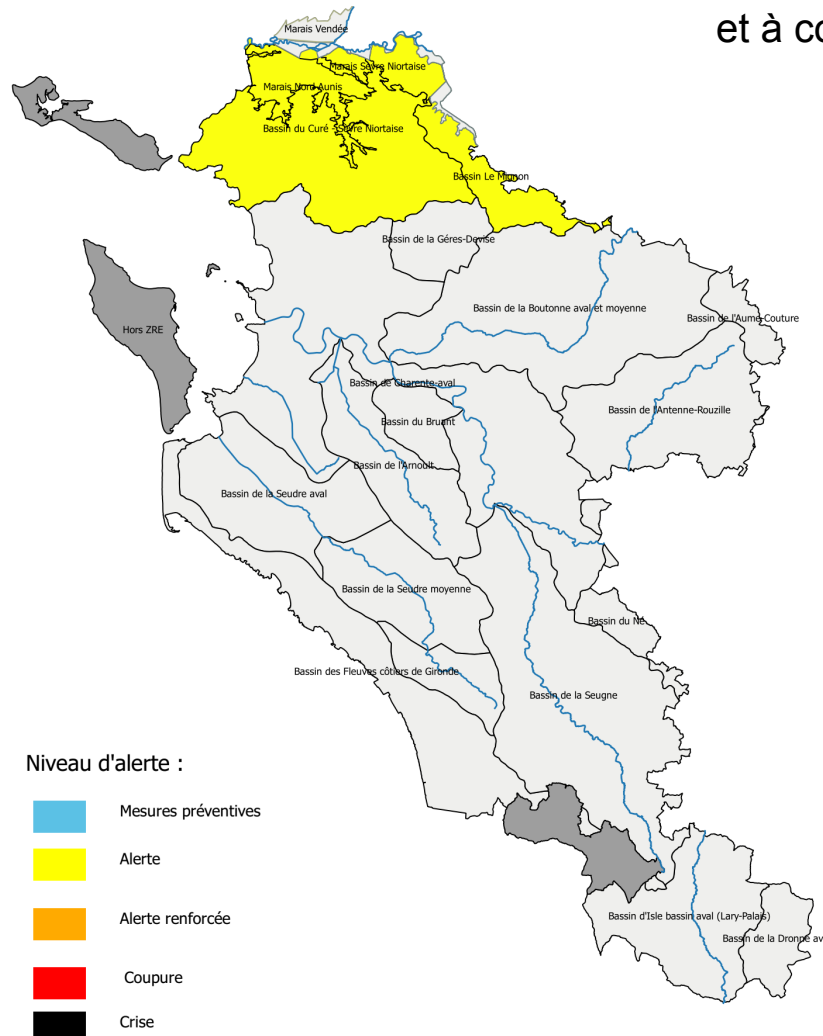
- * un printemps 2018 particulièrement pluvieux, un été et un début d'automne particulièrement sec
- * aucune restriction jusqu'9 juillet
- * les niveaux de restrictions les plus élevés sont intervenus au 12 octobre.

3.2 - Campagne d'irrigation 2018 : restrictions



Gestion quantitative de l'eau : Situation des bassins de Charente-Maritime au 16 juillet 2018

Premières restrictions : bassins du Curé,
du marais Nord Aunis
et à compter du 9/07 le Mignon



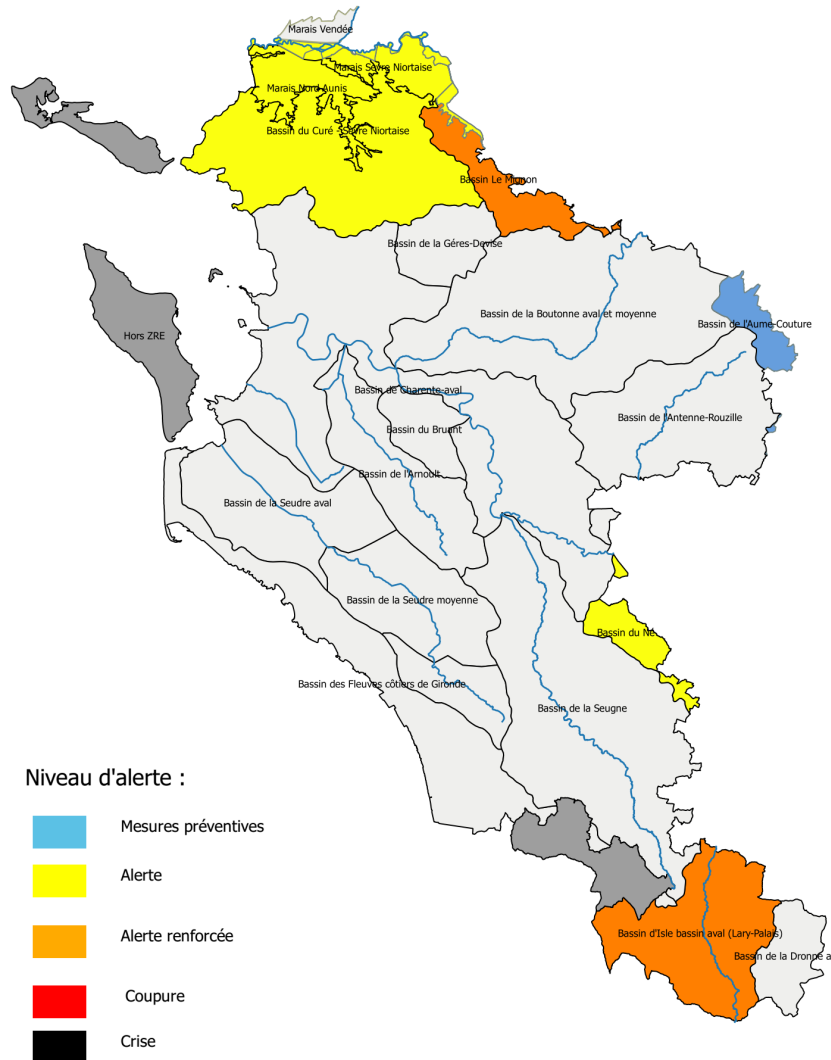
3.2 - Campagne d'irrigation 2018 : restrictions



Préfet de la Charente-Maritime

Direction
départementale
des Territoires
et de la Mer

Gestion quantitative de l'eau : Situation des bassins de Charente-Maritime au 16 août 2018



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

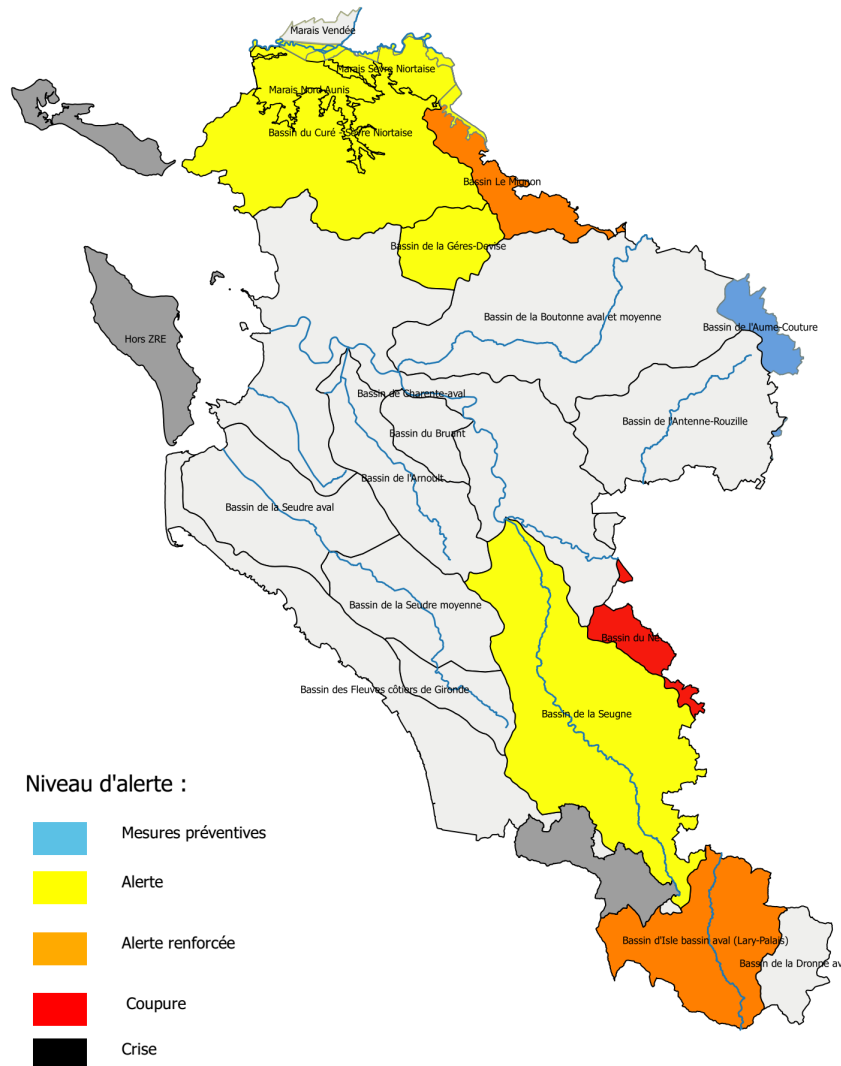
3.2 - Campagne d'irrigation 2018 : restrictions



Préfet de la Charente-Maritime

Direction
départementale
des Territoires
et de la Mer

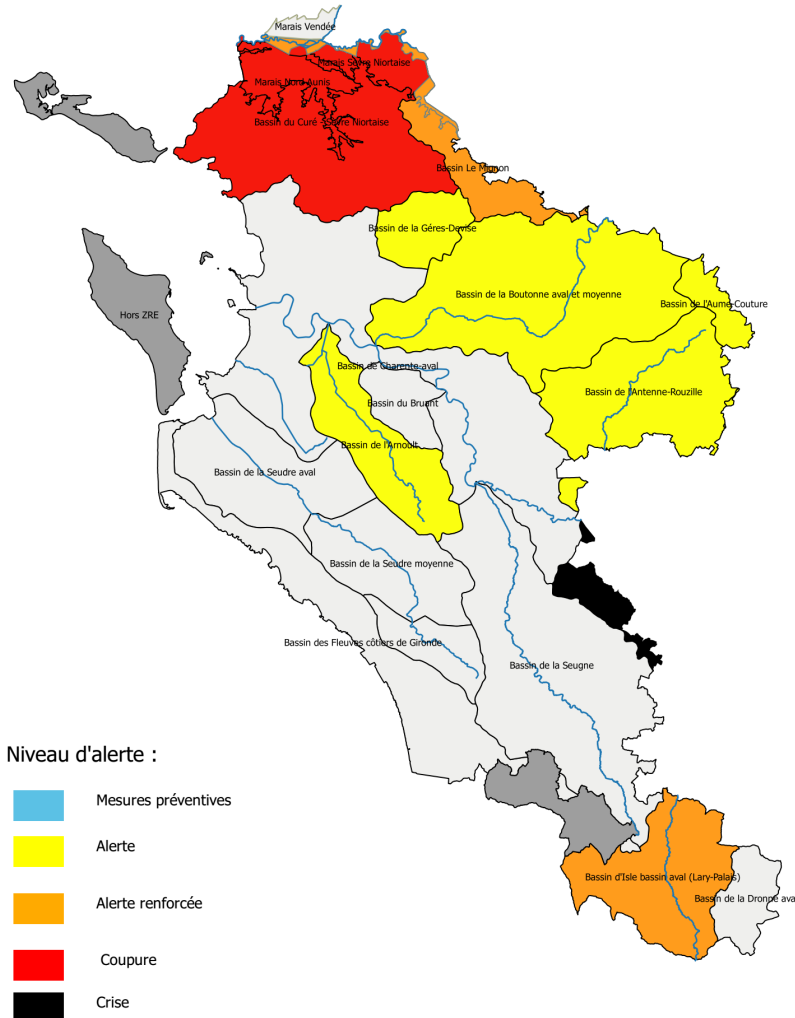
Gestion quantitative de l'eau : Situation des bassins de Charente-Maritime au 29 août 2018



3.2 - Campagne d'irrigation 2018 : restrictions



Gestion quantitative de l'eau :
Situation des bassins de Charente-Maritime au 12 septembre 2018



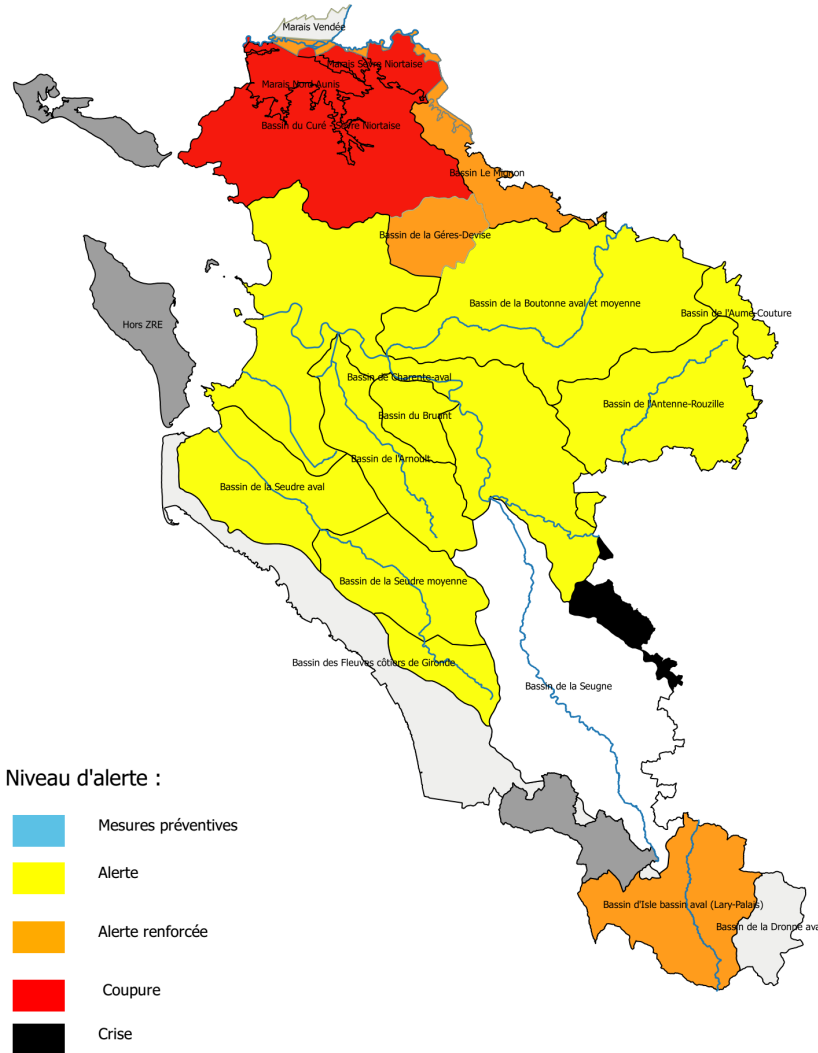
3.2 - Campagne d'irrigation 2018 : restrictions



Préfet de la Charente-Maritime

Direction
départementale
des Territoires
et de la Mer

Gestion quantitative de l'eau : Situation des bassins de Charente-Maritime au 28 septembre 2018



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

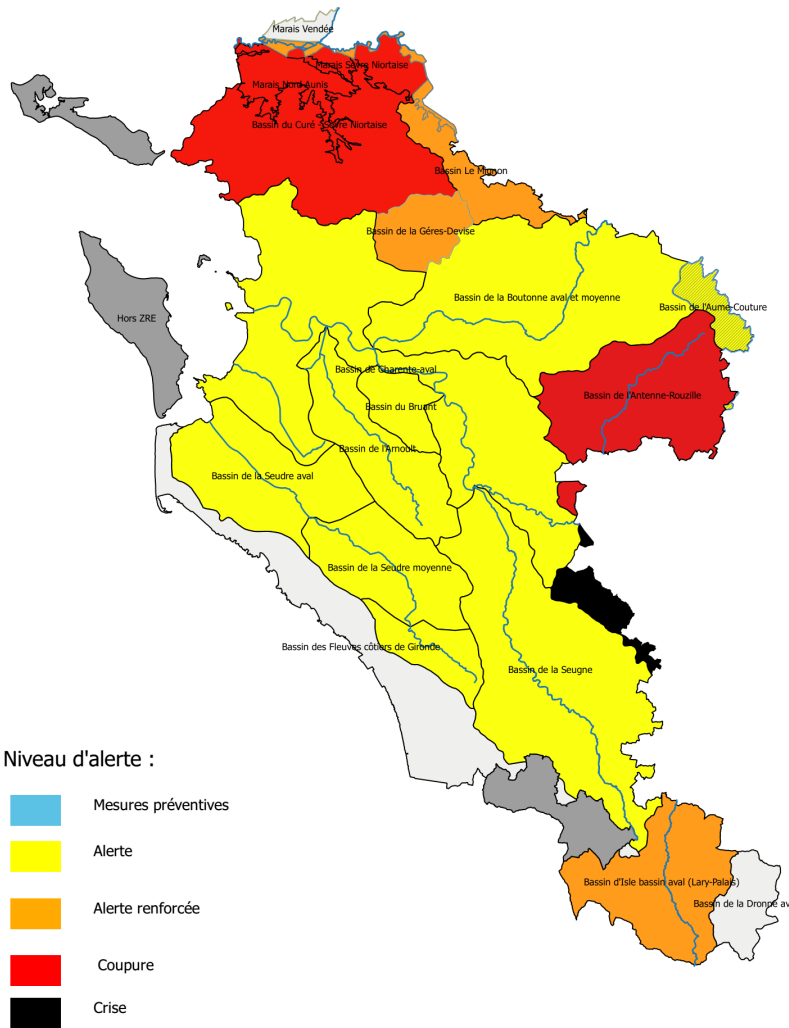
3.2 - Campagne d'irrigation 2018 : restrictions



Préfet de la Charente-Maritime

Direction
départementale
des Territoires
et de la Mer

Gestion quantitative de l'eau : Situation des bassins de Charente-Maritime au 12 octobre 2018



Situation la plus restrictive de la saison



PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

3.3 Campagne d'irrigation 2018 : contrôles

Contrôles terrain effectués du 9 juillet au 13 septembre 2018

18 opérations de contrôle terrain programmées

- ♦ 61 exploitations contrôlées dont 4 une seconde fois durant la campagne:
 - ♦ 38 constats d'infraction : 29 **procédures administratives** et 11 **procédures judiciaires**

Les infractions relevées :

- ♦ **relevés d'index** : absences, non conformités
- ♦ **ouvrages de prélèvement** : absences de protection / défaut d'identification de l'ouvrage/ forages abandonnés, non rebouchés
- ♦ **compteurs** : absences, défectueux
- ♦ **prélèvements** : sans volumes attribués dans le PAR/
sans volume attribué sur la quinzaine contrôlée (EPMP)/
Irrigation en période interdite / irrigation en dépassement de volume

3.4 - Retour des réunions d'échanges techniques de bassins

Relevés de décisions

Bassin de la Seugne 06 novembre 2018

(Projet de territoire en cours sur ce bassin)

- 1- Proposition d'une réunion spécifique sur le sujet de la mise en conformité des forages en nappe captive (enjeu fort sur la qualité de l'eau potable).
- 2- Poursuite de la réflexion sur les indicateurs représentatifs du bassin et notamment de la partie amont. Réunion à programmer en comité technique plus restreint.

Bassin de l'Antenne Rouzille 09 novembre 2018

- 1- Travail à réaliser sur l'hydromorphologie du cours d'eau, avec mobilisation des parcelles en fond de vallée – réunion à prévoir sous présidence de la sous-préfète
- 2- Travail à conduire sur les prélèvements les plus impactants sur les cours d'eau (Etude OUGC).
- 3 – Avancer sur le protocole de l'OUGC dans la gestion des prélèvements avant le franchissement des seuils – question de la pertinence de la mise en place de tours d'eau.
- 4- Poursuite du travail sur les indicateurs du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin.

3.5 - Points Divers

Projets de territoire

Rapport de la mission Bisch rendu en octobre 2018

Le principe de projet de territoire est conforté et élargi. Une nouvelle instruction ministérielle est attendue.

4 projets de territoire en cours :

- Aume Couture : en phase finale d'approbation
- Charente aval/Bruant : Etat des lieux en cours
- Seugne : Etat des lieux en cours
- Seudre : Etat des lieux validé par la CLE du 20/09/2018 – Diagnostic en cours

Réserves :

Bassin de la Boutonne : 22 réserves pour un volume de 5Mm³ (porté par le SYRES, intégralement en charente-maritime) : arrêté d'autorisation au titre de la législation sur l'eau pris le 26/09/2018, projet d'arrêté complémentaire portant sur la réhabilitation de la réserve R26.

Bassin du Curé : 6 réserves pour un volume global de 1 660 000 m³ – Enquête publique terminée – arrêté de DIG pris le 23/10/2018

Bilan

Campagne d'irrigation 2018

Merci de votre attention

